



## COMITÉ EXÉCUTIF

**Séance ordinaire du 22 juin 2010**

– 23<sup>e</sup> –

- PRÉSENTS :**
- Mme Diane De Courcy, présidente
  - MM. André Gravel, vice-président
  - Daniel Duranleau
  - Jean-Denis Dufort
  - Kenneth George
  - Jocelyn Pauzé
  - Mmes Louise Mainville
  - Manon Ricard
  - Lynda Laurencelle
- Sont aussi présents :**
- M<sup>e</sup> France Pedneault, secrétaire générale
  - M. Robert Gendron, directeur général adjoint à la pédagogie et aux ressources informatiques
  - Mmes Renée Girard, directrice générale adjointe aux ressources financières et matérielles
  - Lucie Lalande, directrice générale adjointe aux ressources humaines et aux services corporatifs
- ABSENT :**
- M. Gilles Petitclerc, directeur général
- Sont invités :**
- MM. Sylvain Racine, directeur de la Vérification interne
  - Claude Daviau, directeur du Réseau des établissements scolaires Sud
  - Robert Mathieu, directeur du Réseau des établissements scolaires Ouest
  - Frédéric Corbeil, directeur du Réseau des établissements scolaires Est
  - Maurice Lachance, directeur du Réseau des établissements scolaires Centre
  - Benoit Bussière, directeur du Réseau des établissements scolaires Nord

- Mme Manon Bergeron, directrice du Réseau des établissements scolaires de la formation générale des adultes
- M. Richard Payeur, directeur du Réseau des écoles spécialisées pour élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA)
- Mme Camille Gagnon, directrice du Service des communications
- M<sup>e</sup> Joëlle Landry, directrice du Service des ressources humaines
- M. René Morales, directeur des Services corporatifs
- Mme Joëlle Laforest, directrice du Service des ressources financières
- MM. Jean Ouimet, directeur du Service des ressources informatiques  
François Lavallée, directeur adjoint au Service des ressources matérielles
- Mmes Lucie Martel, directrice adjointe au Réseau des établissements scolaires de la formation professionnelle  
Joanne Tremblay, régisseuse à la Direction générale et au Secrétariat général

\*\*\*\*\*

Le commissaire Kenneth George est absent du point XXXI jusqu'à la fin de la rencontre.

\*\*\*\*\*

## I Adoption de l'ordre du jour

La présidente du comité exécutif, Mme Diane De Courcy, propose les modifications suivantes à l'ordre du jour :

- ajouter les articles suivants sous la rubrique « Affaires nouvelles » :
  - a) Conférence de presse de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport
  - b) Défilé de la fête nationale
- ajouter également les articles suivants :
  - A-31-1774 Service des ressources financières – Maison des arts et des lettres Sophie-Barat – équipe multidisciplinaire d'architectes et d'ingénieurs – appel d'offres 24-269P – annulation de l'appel d'offres
  - A-34-1754 Bureau des commissaires du MÉMO – remboursement des dépenses de fonction – mai 2010

— retirer les articles suivants :

A-31-1766 Service des ressources financières – École des métiers de la construction de Montréal (EMCM) – presse plieuse – appel d’offres 27-371 – attribution d’un contrat

(Information)

a) A-33-492 Service des ressources matérielles – mise en œuvre du plan de mise à niveau des systèmes d’intercommunication des écoles de la Commission scolaire de Montréal – état d’avancement

L’ordre du jour est donc adopté comme suit :

- 1- Adoption de l’ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2010
- 3- Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2010
  - a) DG-06-89 Direction générale adjointe à la pédagogie et aux ressources informatiques – renouvellement des licences de projection publique pour les écoles et centres de la Commission scolaire de Montréal – année 2009-2010
- 4- Affaires nouvelles
  - a) Conférence de presse de la ministre de l’Éducation, du Loisir et du Sport
  - b) Défilé de la fête nationale
- 5- Rubrique des commissaires-parents
- 6- Dossiers récurrents
  - a) Plan Réussir
  - b) Budget 2009-2010 et 2010-2011
  - c) Négociations nationales et locales
- 7- DG-01-224 Bureau du directeur général – approbation – vacances du directeur général du 19 juillet au 13 août 2010
- \* 8- DG-06-96 Direction générale adjointe à la pédagogie et aux ressources informatiques – nouvelles ententes de subvention des garderies

- 9- DG-08-236 Réseau des établissements scolaires Sud – autorisation – travaux à la suite de l’adoption des résolutions 30 et 31 du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles scolaires de la CSDM 2010-2013
- 10- DG-16-347 Réseau des établissements scolaires de la formation professionnelle – mise aux normes de santé et de sécurité de l’équipement des centres de formation professionnelle – phase deux : application des recommandations de l’étude de la première phase
- \* 11- DG-17-182 Réseau des établissements scolaires de la formation générale des adultes – entente de service entre la Commission scolaire de Montréal et Emploi-Québec – centres Gabrielle-Roy et Sainte-Croix
- \* 12- A-12-340 Services corporatifs – contrat entre la CSDM et un chargé de projets – dérogation à la Politique d’acquisition de biens et de services – poursuite d’un contrat et demande de budget
- \* 13- A-12-342 Services corporatifs – prêt de service relativement au Projet 80 – Ruelle de l’avenir – demande de budget
- 14- A-12-343 Services corporatifs – nouvelles conditions proposées pour le renouvellement des baux liant la Commission scolaire de Montréal et monsieur Alain Bérubé ainsi que l’organisme Ballet Divertimento de Montréal
- \* 15- A-12-344 Services corporatifs – Immeuble excédentaire n° 425 sis au 6865, avenue Christophe-Colomb – demande d’aliénation auprès du ministère de l’Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)
- 16- A-12-345 Services corporatifs – création d’un poste à temps plein de régisseur – modification au plan de l’effectif du personnel cadre et gérant – année 2010-2011
- 17- A-29-1243 Service des ressources humaines – autorisation de paiement pour le colloque de l’AMDES tenu en mai 2010
- 18- A-31-1709 Service des ressources financières – collecte des matières résiduelles – appel d’offres 15-060P – attribution d’un contrat
- 19- A-31-1740 Service des ressources financières – écoles Saints-Martyrs-Canadiens et Saint-André-Apôtre – réfection de la maçonnerie – appel d’offres 25-1527P – attribution d’un contrat

- 20- A-31-1741 Service des ressources financières – « 5789-5791, rue d'Iberville », « 4329 rue Lafontaine » et « 2651, boulevard Crémazie Est » – remplacement des portes et des fenêtres – appel d'offres 25-1525P – attribution d'un contrat
- 21- A-31-1744 Service des ressources financières – école Louis-Riel – système CVAC – travaux pour l'amélioration de l'efficacité énergétique – appel d'offres 25-1520P – attribution d'un contrat
- 22- A-31-1746 Service des ressources financières – école Saint-Émile – remplacement des systèmes d'alarme-incendie, d'alarme-intrusion et d'intercommunication – appel d'offres 25-1531P – attribution d'un contrat
- 23- A-31-1748 Service des ressources financières – école La Dauversière – désamiantage et recalorifugeage des salles mécaniques – appel d'offres 25-1539A – attribution d'un contrat
- 24- A-31-1753 Service des ressources financières – école Édouard-Montpetit – remplacement des fenêtres : façade sud – appel d'offres 25-1534P – attribution d'un contrat
- 25- A-31-1756 Service des ressources financières – école Louis-Hippolyte-Lafontaine – réfection du réseau d'eau domestique – appel d'offres 25-1538P – attribution d'un contrat
- 26- A-31-1757 Service des ressources financières – école Ludger-Duvernay – remplacement des unités de ventilation terminales – appel d'offres 25-1533P – attribution d'un contrat
- 27- A-31-1760 Service des ressources financières – chargeur à bras télescopique – appel d'offres 27-370P – attribution d'un contrat
- 28- A-31-1769 Service des ressources financières – personnel de cadre – période de probation
- 29- A-31-1774 Service des ressources financières – Maison des arts et des lettres Sophie-Barat – équipe multidisciplinaire d'architectes et d'ingénieurs – appel d'offres 24-269P – annulation de l'appel d'offres
- 30- A-33-491 Service des ressources matérielles – contrats de transport scolaire par berline pour les années 2010-2011 et 2011-2012

- 31- A-33-493 Service des ressources matérielles – modification à la résolution XXIII adoptée à la séance extraordinaire du comité exécutif du 14 juillet 2009 – vente de l’entreprise de transport « Les investissements Richard Auger Inc. » à Transdev Canada inc., filiale de Transdev
- 32- A-33-501 Service des ressources matérielles – école La Vérendrye – révision des travaux supplémentaires requis dans le cadre du projet de réfection des colonnes et des murs extérieurs du gymnase
- 33- A-33-503 Service des ressources matérielles – école Paul-Bruchési – réfection des planchers du 3<sup>e</sup> étage
- \* 34- A-34-1752 Secrétariat général – politique sur les frais de fonction et de civilités – adoption
- 35- A-34-1747 Bureau des commissaires du MÉMO – remboursement des dépenses de fonction – avril 2010
- 36- A-34-1748 Bureau de la présidente – remboursement des dépenses de fonction – avril 2010
- 37- A-34-1749 Bureau des commissaires du MÉMO – remboursement des dépenses de fonction – avril 2010
- 38- A-34-1750 Bureau des commissaires du MÉMO – remboursement des dépenses de fonction – janvier 2010
- 39- A-34-1754 Bureau des commissaires du MÉMO – remboursement des dépenses de fonction – mai 2010
- \* 40- VI-01 Vérification interne – adoption de la charte de la Vérification interne
- 41- Bureau du directeur général – délégation de pouvoirs – cas d’urgence – Règlement 1999-2, art. 6, par. 3
- a) DG-11-232 Réseau des établissements scolaires Est – école Édouard-Montpetit – projet de voyage en Tunisie par les élèves du 27 juin au 6 juillet 2010 – dérogation à la Politique d’acquisition de biens et de services
- b) A-29-1244 Service des ressources humaines – personnel de direction d’école – demande de congé à temps plein sans traitement – année 2010-2011

- c) A-33-500 Service des ressources matérielles – centre William-Hingston – école Barthélemy-Vimont – réaménagement fonctionnel
- d) PS-1830 Projets spéciaux des commissaires – école Saint-Clément – fête de fin d’année
- e) PS-1831 Projets spéciaux des commissaires – centre Lartigue – sortie éducative
- f) PS-1832 Projets spéciaux des commissaires – école Saint-Isaac-Jogues – projet éducatif
- g) PS-1833 Projets spéciaux des commissaires – école Marguerite-Bourgeoys – sorties éducatives
- h) PS-1834 Projets spéciaux des commissaires – école Garneau – fête d’école
- i) PS-1835 Projets spéciaux des commissaires – école Pierre-Dupuy – gala Méritas
- j) PS-1836 Projets spéciaux des commissaires – école Champlain – projet sportif
- k) PS-1837 Projets spéciaux des commissaires – école Champlain – agendas scolaires

42- Période réservée aux membres du comité exécutif

## II Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2010

En application des articles 170 et 182 de la *Loi sur l’instruction publique*, la présidente du comité exécutif, Mme Diane De Courcy, propose de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2010, étant donné que les membres du comité exécutif en ont tous reçu une copie plus de six heures avant le début de la présente séance.

La proposition de la présidente est adoptée à l’unanimité des membres présents du comité exécutif.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d’APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 8 juin 2010.

III Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2010

- a) DG-06-89 Direction générale adjointe à la pédagogie et aux ressources informatiques – renouvellement des licences de projection publique pour les écoles et centres de la Commission scolaire de Montréal – année 2009-2010

Un document est déposé à cet effet.

IV Affaires nouvelles

- a) Conférence de presse de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Mme De Courcy rappelle que, ce midi, la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Mme Michelle Courchesne, a tenu une conférence de presse à l'école Victor-Doré en vue d'annoncer publiquement l'investissement gouvernemental pour l'agrandissement des écoles Victor-Doré et Joseph-Charbonneau.

- b) Défilé de la fête nationale

Mme De Courcy signale que les élèves ont été invités à participer au défilé de la Saint-Jean-Baptiste avec le personnage géant représentant Laure Gaudreault, pionnière du syndicalisme enseignant québécois. Une centaine de jeunes ont répondu à l'invitation et seront présents au défilé.

V Rubrique des commissaires-parents

- a) Ristourne du fournisseur Brault et Bouthillier

Mme Manon Ricard fait remarquer que la ristourne de 5 % consentie par le fournisseur Brault et Bouthillier et, autrefois allouée aux écoles selon leur pourcentage d'achat, est désormais utilisée centralement. Elle demande que soit étudiée la possibilité de plutôt consentir 5 % de rabais aux écoles.

Mme Renée Girard, directrice générale adjointe aux ressources matérielles et financières, explique que la question a été traitée par le comité de coordination de la direction générale. Il a alors été décidé, compte tenu de la charge de travail liée à la redistribution de la ristourne, d'utiliser celle-ci pour le plan Réussir.

La présidente demande qu'une analyse de la situation soit faite afin de mesurer les conséquences pour les écoles.



b) Calendrier des conférences du Comité central des parents

Mme Lynda Laurencelle indique que le Comité central des parents (CCP) a adopté son calendrier de conférences pour l'année 2010-2011. Ce calendrier, cartonné et aimanté, pourrait être remis aux parents par le sac d'école des élèves. À cet égard, le CCP souhaiterait pouvoir compter sur la collaboration des directions.

Le vice-président, M. André Gravel, confirme que les membres du comité exécutif sont favorables à cette demande.

VI Dossiers récurrents

a) Plan Réussir

M. Robert Gendron, directeur général adjoint à la pédagogie et aux ressources informatiques, explique qu'une entente contractuelle est en voie d'être conclue avec l'Université de Montréal afin que des chercheurs évaluent les résultats du plan Réussir. La collecte d'information sera faite à l'automne.

b) Budget 2009-2010 et 2010-2011

Mme Renée Girard, directrice générale adjointe aux ressources matérielles et financières, rappelle que le budget sera adopté le 7 juillet prochain.

c) Négociations nationales et locales

M. André Gravel souligne qu'une entente de principe a été conclue au niveau provincial avec le personnel de soutien. Les négociations nationales se poursuivent avec la Fédération autonome de l'enseignement (FAE).

VII Bureau du directeur général – approbation – vacances du directeur général du 19 juillet au 13 août 2010

Document déposé : Rapport DG-01-224 en date du 15 juin 2010 de M. Gilles Petitclerc concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro R-1999-1 concernant la délégation au comité exécutif de certains pouvoirs et de certaines fonctions du Conseil des commissaires*;

CONSIDÉRANT l'article 7,2 qui concerne l'approbation du choix de vacances du directeur général;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER les jours de vacances de monsieur Gilles Petitclerc, soit du 19 juillet au 13 août 2010 inclusivement.

\*VIII

Direction générale adjointe à la pédagogie et aux ressources informatiques – nouvelles ententes de subvention des garderies

Document déposé : Rapport DG-06-96 en date du 11 juin 2010 de  
M. Benoît Laforest concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue au rapport déposé, sous réserve d'informations complémentaires à venir afin de préciser l'indice comptable.

IX

Réseau des établissements scolaires Sud – autorisation – travaux à la suite de l'adoption des résolutions 30 et 31 du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles scolaires de la CSDM 2010-2013

Document déposé : Rapport DG-08-236 en date du 22 juin 2010 de  
Mme Ginette Plante concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les besoins d'espace supplémentaire de l'école Paul-Bruchési;

CONSIDÉRANT l'espace laissé vacant par le départ du locataire, au 4805, avenue Christophe-Colomb;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à des travaux pendant l'année scolaire 2010-2011;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT les propositions soumises au rapport déposé;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de PROCÉDER à des travaux d'aménagement dans les locaux situés au 4805, avenue Christophe-Colomb (bâtiment 059) pendant l'année 2011-2012;
- 2° de MANDATER le Service des ressources matérielles pour voir à la réalisation des travaux nécessaires à l'aménagement des locaux au 4805, avenue Christophe-Colomb (bâtiment 059), et ce, afin de rendre accessibles les locaux laissés vacants par le locataire dès l'année scolaire 2011-2012;
- 3° de MANDATER le Service des ressources informatiques pour faire les démarches pour l'extension du réseau de fibre optique;

- 4° de RÉSERVER la somme approximative de 280 000 \$ plus taxes nécessaire à la réalisation des travaux d'aménagement au budget d'immobilisation pour l'année scolaire 2011-2012;
- 5° de MODIFIER, à la suite des travaux, l'acte d'établissement du bâtiment situé au 4805, avenue Christophe-Colomb (bâtiment 059) afin qu'il ne soit plus considéré comme un bâtiment excédentaire.

X

Réseau des établissements scolaires de la formation professionnelle – mise aux normes de santé et de sécurité de l'équipement des centres de formation professionnelle – deuxième phase : application des recommandations de l'étude de la première phase

Document déposé : Rapport DG-16-347 en date du 4 juin 2010 de  
Mme Carole Déziel concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que les centres de formation professionnelle doivent obligatoirement se conformer, avant la fin de septembre 2010, aux normes et aux règlements qui régissent leurs équipements de formation en matière de santé et de sécurité au travail;

CONSIDÉRANT que de nombreuses infractions sont signalées par la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST) sur la conformité des équipements des centres;

CONSIDÉRANT qu'une première phase consistant en l'analyse de la situation et en la détermination des correctifs à apporter dans les six écoles possédant des équipements a été effectuée par la firme *Groupe Enico inc.* et qu'elle a répertorié plus de 3 000 dérogations aux normes à corriger dont 1 800 sont considérées comme intolérables par la CSST;

CONSIDÉRANT que 1 200 autres dérogations aux normes de sécurité des équipements sont considérées comme des situations à risques et doivent être corrigées rapidement;

CONSIDÉRANT que le Réseau des établissements scolaires de la formation professionnelle dispose des sommes nécessaires dans son fonds de mobilier, d'appareillage et d'outillage (MAO) afin d'assumer la dépense pour la mise aux normes des équipements des centres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER la dépense totale d'environ deux millions de dollars (2 000 000 \$) plus taxes, pour la mise aux normes des équipements des écoles de formation professionnelle, dépense qui sera imputée au fonds de mobilier, d'appareillage et d'outillage (MAO) du Réseau de la formation professionnelle qui possède les sommes nécessaires;

- 2° de MANDATER le Bureau des approvisionnements pour lancer un appel d'offres afin de choisir les firmes d'experts qui pourront apporter les correctifs nécessaires aux équipements des centres de formation professionnelle, tels qu'ils ont été répertoriés par le *Groupe Enico inc.*, en regroupant ces équipements par lots suivant leur nature.

\*XI Réseau des établissements scolaires de la formation générale des adultes – entente de service entre la Commission scolaire de Montréal et Emploi-Québec – centres Gabrielle-Roy et Sainte-Croix

Document déposé : Rapport DG-17-182 en date du 14 juin 2010 de Mme Manon Bergeron concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue au rapport déposé.

\*XII Services corporatifs – contrat entre la CSDM et un chargé de projets – dérogation à la Politique d'acquisition de biens et de services – poursuite d'un contrat et demande de budget

Document déposé : Rapport A-12-340 en date du 8 juin 2010 de Mme Julie Belhumeur concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter, sous réserve d'un complément d'information pour la rentrée scolaire, la proposition contenue au rapport déposé.

\*XIII Services corporatifs – prêt de service relativement au Projet 80 – Ruelle de l'avenir – demande de budget

Document déposé : Rapport A-12-342 en date du 9 juin 2010 de Mme Carmel Harrigan concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter, sous réserve d'un complément d'information pour la rentrée scolaire, la proposition contenue au rapport déposé.

Services corporatifs – nouvelles conditions proposées pour le renouvellement des baux liant la Commission scolaire de Montréal et monsieur Alain Bérubé ainsi que l’organisme Ballet Divertimento de Montréal

Document déposé : Rapport A-12-343 en date du 2 juin 2010 de  
Mme Francisca Tapia concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la résolution XX de la séance du 16 février 2010 du comité exécutif de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) autorisant les Services corporatifs à conclure des baux à loyer brut ou net net net avec les organismes concernés;

CONSIDÉRANT les discussions entre la CSDM et monsieur Alain Bérubé ainsi qu’avec l’organisme Ballet Divertimento à la suite des propositions faites conformément à la résolution du comité exécutif;

CONSIDÉRANT les nouvelles conditions proposées;

CONSIDÉRANT les renseignements fournis au présent rapport;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1<sup>o</sup> d’AUTORISER la signature, par les signataires désignés de la CSDM, d’un bail à loyer brut en faveur de monsieur Alain Bérubé pour la location d’un local situé dans le bâtiment excédentaire sis au 3205, boulevard Saint-Joseph Est, selon les conditions suivantes :

<b>Circ. 9</b>	<b>Adresse : 3205, boul. Saint-Joseph Est (Bâtiment 043)</b>		
<b>Locataire</b>	<b>Vocation</b>	<b>Superf. louée</b>	<b>Tarif 2009-2010</b>
M. Alain Bérubé	Privé : santé	66,89 m <sup>2</sup> (720 pi <sup>2</sup> )	Bail à loyer brut 85,14 \$ le m <sup>2</sup> (7,91 \$ le pi <sup>2</sup> )
<b>Proposition 2010-2011</b>			
Terme : 1 an			
Tarif : 96,88 \$ le m <sup>2</sup> (9,00 \$ le pi <sup>2</sup> ) et 10 % d’augmentation pour l’année 2011-2012.			
Augmentation par rapport à 2009-2010 : 14 %			

- 2<sup>o</sup> d’AUTORISER la signature, par les signataires désignés de la CSDM, d’un bail à loyer brut en faveur de l’organisme Ballet Divertimento pour la location de locaux situés dans le bâtiment excédentaire sis au 3505, rue Durocher selon les conditions énoncées ci-dessous :

<b>Circ. 16</b>	<b>Adresse : 3505, rue Durocher (Bâtiment 349)</b>		
<b>Locataire</b>	<b>Vocation</b>	<b>Superf. louée</b>	<b>Tarif 2009-2010</b>
Ballet Divertimento de Montréal	Cours de danse	1 004,00 m <sup>2</sup> (10 807 pi <sup>2</sup> )	Bail à loyer brut 76,75 \$ le m <sup>2</sup> (7,13 \$ le pi <sup>2</sup> )
<b>Proposition 2010-2011</b>			
Terme : 2 ans			
Tarif : 90,52 \$ le m <sup>2</sup> (8,41 \$ le pi <sup>2</sup> ) donc une augmentation de 18 % par rapport à 2009-2010. Pour 2011-2012, l'augmentation prévue est de 18 %.			
Le nouveau bail précisera les lieux loués, soit la totalité du bâtiment et 50 % de la superficie du stationnement. L'autre 50 % du stationnement servira à accueillir le personnel de l'école FACE. Ce besoin est créé par le projet de verdissement de l'école. En effet, une partie du stationnement de l'école FACE serait transformée en espace vert.			

\*XV

Services corporatifs – Immeuble excédentaire n° 425 sis au 6865, avenue Christophe-Colomb – demande d'aliénation auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)

Document déposé : Rapport A-12-344 en date du 9 juin 2010 de Mme Francisca Tapia et de M. Martin Béliveau concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue au rapport déposé.

XVI

Services corporatifs – création d'un poste à temps plein de régisseur – modification au plan de l'effectif du personnel cadre et gérant – année 2010-2011

Document déposé : Rapport A-12-345 en date du 14 juin 2010 de M. René Morales concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'importance de régulariser une situation qui existe depuis près de deux ans;

CONSIDÉRANT qu'un régisseur assure le soutien requis par les Services corporatifs dans la gestion de divers dossiers;

CONSIDÉRANT les ententes d'envergure à conclure entre la CSDM et divers partenaires, notamment la Ville de Montréal;

CONSIDÉRANT que les Services corporatifs possèdent déjà le budget nécessaire pour ce poste;

CONSIDÉRANT les renseignements fournis au présent rapport;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de CRÉER un poste à temps plein de régisseur aux Services corporatifs;
- 2° de MODIFIER, en conséquence, le plan de l'effectif 2010-2011 du personnel hors cadres, cadres, gérants et professionnels non syndiqués (résolution III de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 12 mai 2010).

XVII Service des ressources humaines – autorisation de paiement pour le colloque de l'AMDES tenu en mai 2010

Document déposé : Rapport A-29-1243 en date du 15 mai 2010 de  
Mme Sylvie Rivet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le comité de développement professionnel des cadres et directions a convenu d'autoriser le paiement pour la tenue du colloque de l'AMDES des 5, 6 et 7 mai 2010;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le paiement de 42 750 \$ à l'AMDES pour la tenue du colloque des 5, 6 et 7 mai 2010 au Mont Sainte-Anne;
- 2° de PUISER la somme à même l'indice 222-000-1-51100-318 du budget du comité de développement professionnel des cadres et directions.

XVIII Service des ressources financières – collecte des matières résiduelles – appel d'offres 15-060P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-1709 en date du 3 mai 2010 de  
Mmes Annick St-Jean et Nathalie Sauvé  
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été fait afin de retenir un prestataire de services qui assurera la collecte des matières résiduelles aux services et établissements concernés durant une année, avec deux options de renouvellement d'une année chacune;

CONSIDÉRANT que RCI *Environnement Inc.* sert actuellement la CSDM pour la collecte des matières résiduelles et qu'elle est familière avec la structure organisationnelle de la CSDM et ses exigences particulières;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ATTRIBUER, en accord avec la *Politique d'acquisition de biens et de services P2006-1*, un contrat pour la collecte des matières résiduelles à RCI *Environnement Inc.*, au coût annuel approximatif de 111 836,96 \$ plus taxes. Ce contrat est d'une durée d'une année avec deux options de renouvellement d'une année chacune, avec l'accord du comité exécutif et du fournisseur. Toute reconduction devra être considérée une année à la fois.

XIX

Service des ressources financières – écoles Saints-Martyrs-Canadiens et Saint-André-Apôtre – réfection de la maçonnerie – appel d'offres 25-1527P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-1740 en date du 9 juin 2010 de  
M. David Genesse Bolduc concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis, visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réfection de la maçonnerie à l'école Saints-Martyrs-Canadiens, sise au 9920, rue Parthenais, à Montréal ainsi qu'à l'école Saint-André-Apôtre, sise au 215, rue Prieur Ouest, à Montréal;

CONSIDÉRANT que la *Politique d'acquisition de biens et de services P2006-1* a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q. c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT le *Règlement provisoire numéro R2009-1 déléguant au comité exécutif certaines fonctions du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal prévues à la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP) et aux règlements qui en découlent et modifiant les articles 23 et 27 du règlement numéro R1999-3 concernant la délégation aux cadres de certains pouvoirs et fonctions du Conseil des commissaires* (ci-après « Règlement provisoire numéro R2009-1 de la CSDM »);



CONSIDÉRANT que, en vertu de la LCOP et du Règlement provisoire R2009-1 de la CSDM, puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que le responsable du Service des ressources matérielles a confirmé les disponibilités budgétaires pour réaliser le contrat tel qu'il est recommandé;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées à l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 447 359,20 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Maçonnerie Pro-Conseil inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection de la maçonnerie à l'école Saints-Martyrs-Canadiens ainsi qu'à l'école Saint-André-Apôtre;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat inclus aux documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

XX Service des ressources financières – « 5789-5791, rue d'Iberville », « 4329, rue Lafontaine » et « 2651, boulevard Crémazie Est » – remplacement des portes et des fenêtres – appel d'offres 25-1525P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-1741 en date du 17 juin 2010 de  
M. David Genesse Bolduc concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis, visant à retenir les services d'un entrepreneur pour le remplacement des portes et fenêtres de deux bâtiments situés au « 5789-5791, rue d'Iberville » et au « 4329, rue La Fontaine », à Montréal;

CONSIDÉRANT que la *Politique d'acquisition de biens et de services P2006-1* a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q. c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT le Règlement provisoire numéro R2009-1 déléguant au comité exécutif certaines fonctions du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal prévues à la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP) et aux règlements qui en découlent et modifiant les articles 23 et 27 du règlement numéro R1999-3 concernant la délégation aux cadres de certains pouvoirs et fonctions du Conseil des commissaires (ci-après « Règlement provisoire numéro R2009-1 de la CSDM »);

CONSIDÉRANT que, en vertu de la LCOP et du Règlement provisoire R2009-1 de la CSDM, puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que le responsable du Service des ressources matérielles a confirmé les disponibilités budgétaires pour réaliser le contrat tel qu'il est recommandé;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées à l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 99 100 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Amro Aluminium inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement des portes et fenêtres pour le « 5789-5791, rue d'Iberville » et le « 4329, rue La Fontaine »;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat inclus aux documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

XXI

Service des ressources financières – école Louis-Riel – système CVAC – travaux pour l'amélioration de l'efficacité énergétique – appel d'offres 25-1520P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-1744 en date du 14 juin 2010 de  
M. David Genesse Bolduc concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis, visant à retenir les services d'un entrepreneur pour des travaux pour l'amélioration de l'efficacité énergétique à l'école Louis-Riel, sise au 5850, avenue de Carignan, à Montréal;

CONSIDÉRANT la proposition sur l'environnement adoptée le 31 mai 2006 par le Conseil des commissaires, prévoyant notamment un volet concernant la réduction des gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT les économies annuelles récurrentes de 126 500 \$ associées au projet et la réduction annuelle de 680 tonnes de gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT que la *Politique d'acquisition de biens et de services P2006-1* a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q. c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT le *Règlement provisoire numéro R2009-1 déléguant au comité exécutif certaines fonctions du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal prévues à la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP) et aux règlements qui en découlent et modifiant les articles 23 et 27 du règlement numéro R1999-3 concernant la délégation aux cadres de certains pouvoirs et fonctions du Conseil des commissaires* (ci-après « Règlement provisoire numéro R2009-1 de la CSDM »);

CONSIDÉRANT que, en vertu de la LCOP et du Règlement provisoire R2009-1 de la CSDM, puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que le responsable du Service des ressources matérielles a confirmé les disponibilités budgétaires pour réaliser le contrat tel qu'il est recommandé;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées à l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 2 119 000 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Tuyauterie Expert Inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux pour l'amélioration de l'efficacité énergétique à l'école Louis-Riel;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat inclus aux documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

Service des ressources financières – école Saint-Émile – remplacement des systèmes d’alarme-incendie, d’alarme-intrusion et d’intercommunication – appel d’offres 25-1531P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-1746 en date du 8 juin 2010 de  
M. David Genesse Bolduc concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis, visant à retenir les services d’un entrepreneur pour le remplacement des systèmes d’alarme-incendie, d’alarme-intrusion et d’intercommunication à l’école Saint-Émile, sise au 3450, rue Davidson, à Montréal;

CONSIDÉRANT que la *Politique d’acquisition de biens et de services P2006-1* a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q. c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT le *Règlement provisoire numéro R2009-1 déléguant au comité exécutif certaines fonctions du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal prévues à la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP) et aux règlements qui en découlent et modifiant les articles 23 et 27 du règlement numéro R1999-3 concernant la délégation aux cadres de certains pouvoirs et fonctions du Conseil des commissaires* (ci-après « Règlement provisoire numéro R2009-1 de la CSDM »);

CONSIDÉRANT que, en vertu de la LCOP et du Règlement provisoire R2009-1 de la CSDM, puisqu’il s’agit d’un contrat d’une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que le responsable du Service des ressources matérielles a confirmé les disponibilités budgétaires pour réaliser le contrat tel qu’il est recommandé;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s’est conformé aux exigences formulées à l’appel d’offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1<sup>o</sup> d’ACCORDER un contrat de 115 000 \$ plus taxes à l’entrepreneur *Les Installations Électriques Relais inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement des systèmes d’alarme-incendie, d’alarme-intrusion et d’intercommunication à l’école Saint-Émile;

- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat inclus aux documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

XXIII Service des ressources financières – école La Dauversière – désamiantage et recalorifugeage des salles mécaniques – appel d'offres 25-1539A – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-1748 en date du 2 juin 2010 de  
M. David Genesse Bolduc concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis, visant à retenir les services d'un entrepreneur pour le désamiantage et le recalorifugeage des salles mécaniques à l'école La Dauversière, sise au 11600, boulevard de l'Acadie, à Montréal;

CONSIDÉRANT que la *Politique d'acquisition de biens et de services P2006-1* a été respectée;

CONSIDÉRANT que le responsable du Service des ressources matérielles a confirmé les disponibilités budgétaires pour réaliser le contrat tel qu'il est recommandé;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées à l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER le contrat de base et les travaux additionnels, pour un montant total de 92 800 \$ plus taxes, à l'entrepreneur *RM Solutions* (9155-8973 Qc inc.), plus bas soumissionnaire conforme, pour le désamiantage et le recalorifugeage des salles mécaniques à l'école La Dauversière.

Service des ressources financières – école Édouard-Montpetit – remplacement des fenêtres : façade sud – appel d’offres 25-1534P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-1753 en date du 9 juin 2010 de  
M. David Genesse Bolduc concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis, visant à retenir les services d’un entrepreneur pour le remplacement des fenêtres, façade sud, à l’école Édouard-Montpetit, sise au 6200, avenue Pierre-De Coubertin, à Montréal;

CONSIDÉRANT que la *Politique d’acquisition de biens et de services P2006-1* a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q. c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT le *Règlement provisoire numéro R2009-1 déléguant au comité exécutif certaines fonctions du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal prévues à la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP) et aux règlements qui en découlent et modifiant les articles 23 et 27 du règlement numéro R1999-3 concernant la délégation aux cadres de certains pouvoirs et fonctions du Conseil des commissaires* (ci-après « Règlement provisoire numéro R2009-1 de la CSDM »);

CONSIDÉRANT que, en vertu de la LCOP et du Règlement provisoire R2009-1 de la CSDM, puisqu’il s’agit d’un contrat d’une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que le responsable du Service des ressources matérielles a confirmé les disponibilités budgétaires pour réaliser le contrat tel qu’il est recommandé;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s’est conformé aux exigences formulées à l’appel d’offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ACCORDER un contrat de 333 790 \$ plus taxes à l’entrepreneur *Groupe Lessard inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement des fenêtres de la façade sud de l’école Édouard-Montpetit;
- 2° d’AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat inclus aux documents d’appel d’offres;

3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

XXV

Service des ressources financières – école Louis-Hippolyte-Lafontaine – réfection du réseau d'eau domestique – appel d'offres 25-1538P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-1756 en date du 2 juin 2010 de  
M. David Genesse Bolduc concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis, visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réfection du réseau d'eau domestique à l'école Sophie-Barat, sise au 4245, rue Berri, à Montréal;

CONSIDÉRANT que la *Politique d'acquisition de biens et de services P2006-1* a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q. c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT le *Règlement provisoire numéro R2009-1 déléguant au comité exécutif certaines fonctions du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal prévues à la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP) et aux règlements qui en découlent et modifiant les articles 23 et 27 du règlement numéro R1999-3 concernant la délégation aux cadres de certains pouvoirs et fonctions du Conseil des commissaires* (ci-après « Règlement provisoire numéro R2009-1 de la CSDM »);

CONSIDÉRANT que, en vertu de la LCOP et du Règlement provisoire R2009-1 de la CSDM, puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que le responsable du Service des ressources matérielles a confirmé les disponibilités budgétaires pour réaliser le contrat tel qu'il est recommandé;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées à l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 115 450 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Neveu & Neveu Ltée*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection du réseau d'eau domestique à l'école Louis-Hippolyte-Lafontaine;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat inclus aux documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

XXVI

Service des ressources financières – école Ludger-Duvernay – remplacement des unités de ventilation terminales – appel d'offres 25-1533P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-1757 en date du 9 juin 2010 de  
M. David Genesse Bolduc concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis, visant à retenir les services d'un entrepreneur pour le remplacement des unités de ventilation terminales à l'école Ludger-Duvernay, sise au 770, rue du Couvent, à Montréal;

CONSIDÉRANT que la *Politique d'acquisition de biens et de services P2006-1* a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q. c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT le *Règlement provisoire numéro R2009-1 déléguant au comité exécutif certaines fonctions du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal prévues à la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP) et aux règlements qui en découlent et modifiant les articles 23 et 27 du règlement numéro R1999-3 concernant la délégation aux cadres de certains pouvoirs et fonctions du Conseil des commissaires* (ci-après « Règlement provisoire numéro R2009-1 de la CSDM »);

CONSIDÉRANT que, en vertu de la LCOP et du Règlement provisoire R2009-1 de la CSDM, puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que le responsable du Service des ressources matérielles a confirmé les disponibilités budgétaires pour réaliser le contrat tel qu'il est recommandé;



CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées à l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 208 634 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Plomberie Dominion inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement des unités de ventilation terminales à l'école Ludger-Duvernay;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat inclus aux documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

XXVII

Service des ressources financières – École des métiers de la construction de Montréal – chargeur à bras télescopique – appel d'offres 27-370P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-1760 en date du 26 mai 2010 de M. Nasreddine Slimi et Mme Danielle Jasmin concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été fait visant à retenir un fournisseur pour l'achat d'un chargeur à bras télescopique;

CONSIDÉRANT que la proposition de *Les Industries Wajax Limitée* est conforme et satisfait aux exigences de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que *Les Industries Wajax Limitée* est l'unique soumissionnaire et qu'il a remis une proposition conforme aux exigences demandées;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ATTRIBUER, en accord avec la *Politique d'acquisition de biens et de services P2006-1*, un contrat pour l'achat d'un chargeur à bras télescopique à *Les Industries Wajax Limitée*, au coût de 94 000 \$ plus taxes.

XXVIII

Service des ressources financières – personnel de cadre – période de probation

Document déposé : Rapport A-31-1769 en date du 10 juin 2010 de  
M<sup>e</sup> Joëlle Laforest concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la probation d'un membre du personnel cadre;

CONSIDÉRANT que la confirmation d'un employé cadre dans son poste est subordonnée à la réussite d'une période de probation;

CONSIDÉRANT la recommandation de la supérieure immédiate de la personne concernée;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1<sup>o</sup> de CONFIRMER le choix de monsieur Xuan Duc Hoang, qui a réussi sa période de probation, au poste de coordonnateur du Bureau de la comptabilité du Service des ressources financières.

\*XXIX

Service des ressources financières – Maison des arts et des lettres Sophie-Barat – équipe multidisciplinaire d'architectes et d'ingénieurs

Document déposé : Rapport A-31-1774 en date du 17 juin 2010 de  
M. Roger Lalonde concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le projet de Maison des arts et des lettres Sophie-Barat visant la restauration du vieil externat Sainte-Sophie afin d'y abriter, entre autres, une salle d'exposition, des locaux d'enseignement en arts dramatiques, en musique et en arts plastiques ainsi qu'en la construction d'une salle polyvalente et de ses locaux connexes pouvant accueillir jusqu'à 350 personnes principalement pour accueillir les élèves de l'école secondaire adjacente Sophie-Barat et des autres établissements de la CSDM ainsi que les citoyens de la communauté d'Ahuntsic et des environs;

CONSIDÉRANT la volonté de la CSDM d'attribuer un contrat à une équipe multidisciplinaire d'architectes et d'ingénieurs pour fournir tous les services professionnels requis selon l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT les prescriptions de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (2006, chapitre 29) et du *Règlement sur les contrats de services des organismes publics*;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été lancé pour retenir les services d'une équipe multidisciplinaire et que quinze propositions ont été reçues;

CONSIDÉRANT la situation exceptionnelle où onze des quinze propositions présentaient des non-conformités relativement aux formulaires d'engagement des prestataires ou à celui des autorisations de signature, entraînant le rejet automatique des propositions selon les modalités du document d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT le vice de procédure qu'a constitué la démarche de permettre la correction de ces non-conformités;

Il est PROPOSÉ :

- 1° d'ANNULER l'appel d'offres 24-269P visant à retenir les services d'une équipe multidisciplinaire d'architectes et d'ingénieurs pour la Maison des arts et des lettres Sophie-Barat;
- 2° de REPRENDRE l'appel d'offres dans les meilleurs délais;
- 3° d'AMÉLIORER la clarté des directives liées aux documents à transmettre de la part des soumissionnaires afin d'éviter dans l'avenir une telle situation.

Le commissaire Kenneth George propose de remplacer les quatrième et cinquième paragraphes commençant par « Considérant » par ceux-ci :

« CONSIDÉRANT l'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT la situation exceptionnelle à l'étape d'analyse de conformité et d'admissibilité; »

Cette proposition de modification est adoptée à l'unanimité des commissaires présents.

La proposition principale telle qu'elle est modifiée est adoptée à l'unanimité des commissaires présents.

Par conséquent,

CONSIDÉRANT le projet de Maison des arts et des lettres Sophie-Barat visant la restauration du vieil externat Sainte-Sophie afin d'y abriter, entre autres, une salle d'exposition, des locaux d'enseignement en arts dramatiques, en musique et en arts plastiques ainsi qu'en la construction d'une salle polyvalente et de ses locaux connexes pouvant accueillir jusqu'à 350 personnes principalement pour accueillir les élèves de l'école secondaire adjacente Sophie-Barat et des autres établissements de la CSDM ainsi que les citoyens de la communauté d'Ahuntsic et des environs;

CONSIDÉRANT la volonté de la CSDM d'attribuer un contrat à une équipe multidisciplinaire d'architectes et d'ingénieurs pour fournir tous les services professionnels requis selon l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT les prescriptions de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (2006, chapitre 29) et du *Règlement sur les contrats de services des organismes publics*;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT la situation exceptionnelle à l'étape d'analyse de conformité et d'admissibilité;

CONSIDÉRANT le vice de procédure qu'a constitué la démarche de permettre la correction de ces non-conformités;

Il est donc **RÉSOLU** de **RECOMMANDER** au Conseil des commissaires :

- 1° d'ANNULER l'appel d'offres 24-269P visant à retenir les services d'une équipe multidisciplinaire d'architectes et d'ingénieurs pour la Maison des arts et des lettres Sophie-Barat;
- 2° de REPRENDRE l'appel d'offres dans les meilleurs délais;
- 3° d'AMÉLIORER la clarté des directives liées aux documents à transmettre de la part des soumissionnaires afin d'éviter dans l'avenir une telle situation.

XXX

Service des ressources matérielles – contrats de transport scolaire par berline pour les années 2010-2011 et 2011-2012

Document déposé : Rapport A-33-491 en date du 9 juin 2010 de  
M. Sylvain Sénécal et Mme Anne Poirier  
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que, au 30 juin 2010, la CSDM ne détiendra plus de contrats de transport scolaire quotidien par berline qu'avec deux fournisseurs;

CONSIDÉRANT le deuxième paragraphe de l'article 15 du Règlement sur le transport scolaire qui prévoit qu'une négociation de gré à gré peut être conduite avec toute personne s'il s'agit d'un transport qui doit être effectué au moyen d'un véhicule affecté au transport des élèves;

CONSIDÉRANT que le niveau de service des deux nouveaux fournisseurs a été à la hauteur des attentes du Bureau du transport;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AJOUTER deux années au contrat existant avec les compagnies *4369645 Canada Inc.* et *Groupe Renaud (6240143 Canada Inc.)*, soit pour les années scolaires 2010-2011 et 2011-2012;

- 2° d'INDEXER le prix des contrats selon l'indice des prix à la consommation utilisé par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et inclus dans les règles budgétaires du transport scolaire.

XXXI

Service des ressources matérielles – modification à la résolution XXIII adoptée à la séance extraordinaire du comité exécutif du 14 juillet 2009 – vente de l'entreprise de transport « Les investissements Richard Auger Inc. » à Transdev Canada inc., filiale de Transdev

Document déposé : Rapport A-33-493 en date du 10 juin 2010 de  
Mme Anne Poirier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la résolution XXIII adoptée à la séance extraordinaire du comité exécutif du 14 juillet 2009, qui se lit comme suit :

- 1° d'EXPRIMER, par écrit, l'accord de la CSDM à la compagnie *Les investissements Richard Auger Inc.* pour la vente de sa filiale *4369645 Canada Inc.* à *Tansdev Canada Inc.*, filiale de *TRANSDEV*;
- 2° d'AUTORISER la cession, pour l'année 2009-2010, de cinq contrats de transport scolaire par berline avec l'entreprise *4369645 Canada Inc.*, filiale de la compagnie *Les investissements Richard Auger Inc.*;
- 3° d'AUTORISER la signature du nouveau contrat par les signataires officiels de la CSDM avec *Transdev Canada Inc.*, aux mêmes conditions;

CONSIDÉRANT la demande de *TRANSDEV* de modifier la résolution XXIII afin qu'elle corresponde à la réalité juridique du changement de propriété du capital-actions de *4369645 Canada Inc.*;

CONSIDÉRANT le fait que ce n'est que le capital-actions de la compagnie *4369645 Canada Inc.* qui a été vendu;

CONSIDÉRANT que les contrats de la compagnie *4369645 Canada Inc.* avec la CSDM n'ont pas été cédés à la modification dans la propriété de son capital-actions;

CONSIDÉRANT la méprise de la part de la CSDM dans les termes utilisés dans la résolution XXIII du 14 juillet 2009;

CONSIDÉRANT le contrat de transport scolaire exclusif par berline ou par véhicule de type familial pour les années scolaires 2008-2009 et 2009-2010 intervenu entre la Commission scolaire de Montréal et *4369645 Canada Inc.* le 9 juillet 2008;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de MODIFIER la résolution XXIII du 14 juillet 2009 afin qu'elle se lise ainsi :

La Commission scolaire de Montréal reconnaît et accepte par les présentes que :

- 1° la totalité des actions émises et mises en circulation de 9078-9975 *Québec Inc.* soit cédée à *Transdev Canada Inc.* (ou à une société qu'elle contrôle), et que
- 2° les actions de catégorie A émises et mises en circulation de 4345240 *Canada Inc.* (société-mère de 4369645 *Canada Inc.*) et celles de son deuxième actionnaire, 9200-0314 *Québec Inc.*, soient cédées à *Transdev Canada Inc.* (ou à une société qu'elle contrôle).

XXXII

Service des ressources matérielles – école La Vérendrye – révision des travaux supplémentaires requis dans le cadre du projet de réfection des colonnes et des murs extérieurs du gymnase

Document déposé : Rapport A-33-501 en date du 11 juin 2010 de  
M. Michel Plante concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le projet de réfection des colonnes et des murs extérieurs du gymnase de l'école La Vérendrye a dû être achevé dans des conditions hivernales, ce qui n'était pas prévu initialement;

CONSIDÉRANT que des mesures appropriées ont dû être instaurées en conséquence;

CONSIDÉRANT que les mesures liées aux conditions hivernales ont dû être maintenues pour une période plus importante que ce qui était attendu;

CONSIDÉRANT que cette situation n'était pas connue au moment du dépôt d'une première demande d'autorisation au comité exécutif, en novembre 2009 (cf. A-33-441);

CONSIDÉRANT la délégation de pouvoirs au directeur du Service des ressources matérielles, en vertu de la résolution XXII de la séance du 29 septembre 2009 du comité exécutif;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer, à l'entrepreneur *Manufacturier Patella inc.*, la somme associée à l'ensemble des travaux supplémentaires nécessaires à la réalisation complète et à l'intégrité du projet de réfection des colonnes et des murs extérieurs du gymnase de l'école La Vérendrye, somme qui s'élève à environ 67 000 \$ plus taxes.

XXXIII

Service des ressources matérielles – école Paul-Bruchési – réfection des planchers du 3<sup>e</sup> étage

Document déposé : Rapport A-33-503 en date du 18 juin 2010 de  
M. Michel Plante concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un projet de réfection de l'ensemble des planchers de l'école Paul-Bruchési fait partie des projets prioritaires programmés pour l'année 2010-2011;

CONSIDÉRANT que l'état avancé de détérioration des planchers du troisième étage de cette même école commande une intervention dès cet été;

CONSIDÉRANT le court délai pour réaliser la réfection des planchers du troisième étage, compte tenu de la rentrée scolaire 2010-2011;

CONSIDÉRANT que, conformément au Programme de gestion de l'amiante (PGA), des mesures de sécurité appropriées devront être prises pour ces travaux, puisque les matériaux composant les planchers qui devront être retirés sont susceptibles de contenir de l'amiante;

CONSIDÉRANT les règles de délégation de pouvoirs de la Commission scolaire de Montréal;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de CONFIER à l'entrepreneur homologué *Acrobat Construction* la réfection des planchers du troisième étage de l'école Paul-Bruchési, à un coût estimé à 89 000 \$ plus taxes, sur la base du temps et des matériaux, conformément aux conditions de l'appel d'offres 15-077P.

\*XXXIV

Secrétariat général – politique sur les frais de fonction et de civilités – adoption

Document déposé : Rapport A-34-1752 en date du 14 juin 2010  
de M<sup>e</sup> France Pedneault concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de TRANSMETTRE au Conseil des commissaires la proposition contenue dans la résolution révisée, telle qu'elle est déposée.

XXXV Bureau des commissaires du MÉMO – remboursement des dépenses de fonction – avril 2010

Document déposé : Rapport A-34-1747 en date du 1<sup>er</sup> juin 2010 de  
Mme Diane De Courcy concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant les dépenses de fonction du commissaire Paul Evra, pour le mois d'avril 2010;

CONSIDÉRANT l'article 8, paragraphe 6, du *Règlement R1999-1 concernant la délégation au comité exécutif de certains pouvoirs et de certaines fonctions du Conseil des commissaires*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1<sup>o</sup> d'APPROUVER les dépenses du commissaire Paul Evra pour le mois d'avril 2010, telles qu'elles sont présentées dans le rapport déposé.

XXXVI Bureau de la présidente – remboursement des dépenses de fonction – avril 2010

Document déposé : Rapport A-34-1748 en date du 1<sup>er</sup> juin 2010 de  
Mme Diane De Courcy concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant les dépenses de fonction de la présidente Mme Diane De Courcy, pour le mois d'avril 2010;

CONSIDÉRANT l'article 8, paragraphe 6, du *Règlement R1999-1 concernant la délégation au comité exécutif de certains pouvoirs et de certaines fonctions du Conseil des commissaires*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1<sup>o</sup> d'APPROUVER les dépenses de la présidente Diane De Courcy pour le mois d'avril 2010, telles qu'elles sont présentées dans le rapport déposé.

XXXVII Bureau des commissaires du MÉMO – remboursement des dépenses de fonction – avril 2010

Document déposé : Rapport A-34-1749 en date du 1<sup>er</sup> juin 2010 de  
Mme Diane De Courcy concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant les dépenses de fonction de la commissaire Diane De Courcy pour le mois d'avril 2010;



CONSIDÉRANT l'article 8, paragraphe 6, du *Règlement R1999-1 concernant la délégation au comité exécutif de certains pouvoirs et de certaines fonctions du Conseil des commissaires*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER les dépenses de la commissaire Diane De Courcy pour le mois d'avril 2010, telles qu'elles sont présentées dans le rapport déposé.

XXXVIII Bureau des commissaires du MÉMO – remboursement des dépenses de fonction – janvier 2010

Document déposé : Rapport A-34-1750 en date du 1<sup>er</sup> juin 2010 de  
Mme Diane De Courcy concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant les dépenses de fonction de la commissaire Diane De Courcy pour le mois de janvier 2010;

CONSIDÉRANT l'article 8, paragraphe 6, du *Règlement R1999-1 concernant la délégation au comité exécutif de certains pouvoirs et de certaines fonctions du Conseil des commissaires*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER les dépenses de la commissaire Diane De Courcy pour le mois de janvier 2010, telles qu'elles sont présentées dans le rapport déposé.

XXXIX Bureau des commissaires du MÉMO – remboursement des dépenses de fonction – mai 2010

Document déposé : Rapport A-34-1754 en date du 15 juin 2010 de  
Mme Diane De Courcy concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant les dépenses de fonction du commissaire Christian Giguère pour le mois de mai 2010;

CONSIDÉRANT l'article 8, paragraphe 6, du *Règlement R1999-1 concernant la délégation au comité exécutif de certains pouvoirs et de certaines fonctions du Conseil des commissaires*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER les dépenses du commissaire Christian Giguère pour le mois de mai 2010, telles qu'elles sont présentées dans le rapport déposé.

\*XL

Vérification interne – adoption de la charte de la Vérification interne

Document déposé : Rapport VI-01 en date du 7 juin 2010 de  
M. Sylvain Racine concernant le sujet en référence

Le vice-président, M. André Gravel, propose de reporter l'étude de cette proposition à une prochaine séance du comité exécutif.

Cette proposition de dépôt est adoptée à l'unanimité des commissaires présents.

Il est donc **RÉSOLU** :

1° de REPORTER l'étude de cette proposition à une prochaine séance du comité exécutif.

XLI

Bureau du directeur général – délégation de pouvoirs – cas d'urgence –  
Règlement 1999-2, art. 6, par. 3

CONSIDÉRANT que, par le *Règlement R1999-2*, le Conseil des commissaires délègue au directeur général de la CSDM certains de ses droits, pouvoirs et obligations;

CONSIDÉRANT l'article 6, paragraphe 3, du *Règlement R1999-2*, qui prévoit que le directeur général peut « *exercer, en cas d'urgence ou de circonstance exceptionnelle, tout pouvoir et prendre toute décision que l'intérêt de la Commission requiert et en faire rapport le plus tôt possible au Conseil des commissaires ou au comité exécutif, selon le cas* »;

CONSIDÉRANT l'absence de séances du comité exécutif entre le 8 et le 22 juin 2010;

CONSIDÉRANT les rapports soumis au directeur général pour décisions;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de RECEVOIR les rapports relatifs aux décisions suivantes prises par le directeur général, en application de l'article 6, paragraphe 3, du *Règlement R1999-2* concernant la *délégation de pouvoirs au directeur général* :

- a) Réseau des établissements scolaires Est – école Édouard-Montpetit – projet de voyage en Tunisie par les élèves du 27 juin au 6 juillet 2010 – dérogation à la Politique d'acquisition de biens et de services

Document déposé : Rapport DG-11-232 en date du 15 juin 2010 de  
M. Frédéric Corbeil concernant le sujet en référence

1° d'ENTÉRINER, en dérogation à la *Politique d'acquisition de biens et de services P2006-1*, le contrat de voyage en Tunisie de 38 910 \$ attribué à l'agence de voyages *Voyages objectif terre* par l'école Édouard-Montpetit;

2° d'AUTORISER en conséquence le paiement à partir de l'indice 840-256-9-79082-430, projet C082, sommes d'argent versées par les parents et sommes d'argent amassées au moyen de campagnes de financement.

b) Service des ressources humaines – personnel de direction d'école – demande de congé à temps plein sans traitement – année 2010-2011

Document déposé : Rapport A-29-1244 en date du 15 juin 2010 de Mme Linda Di Giacomo concernant le sujet en référence

1° d'ACCORDER à madame Sylvie Castonguay, directrice de l'école Christ-Roi, au Réseau des établissements scolaires Nord, un congé à temps plein sans traitement pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011 inclusivement.

c) Service des ressources matérielles – centre William-Hingston – école Barthélemy-Vimont – réaménagement fonctionnel

Document déposé : Rapport A-33-500 en date du 8 juin 2010 de M. Michel Plante concernant le sujet en référence

1° de CONFIER à l'entrepreneur homologué *Acrobat Construction* la deuxième phase de travaux en lien avec le projet de réaménagement fonctionnel touchant le centre William-Hingston et l'école Barthélemy-Vimont, à un coût estimé à 49 000 \$ plus taxes, sur la base du temps et des matériaux, conformément aux conditions de l'appel d'offres 15-077P.

d) Projets spéciaux des commissaires – école Saint-Clément – fête de fin d'année

Document déposé : Document PS-1830 en date du 11 juin 2010 de M. Gilles Petitclerc concernant le sujet en référence

1° d'ACCEPTER la demande de l'école Saint-Clément pour la réalisation du projet soumis et d'ATTRIBUER la somme de 972 \$;

2° de VOTER, à cette fin, des crédits additionnels de 972 \$ puisés à l'indice 014-000-1-51162-840 (réserve pour les projets soumis par les commissaires) et versés à l'indice 840-025-1-12000-402.

e) Projets spéciaux des commissaires – centre Lartigue – sortie éducative

Document déposé : Document PS-1831 en date du 11 juin 2010 de  
M. Gilles Petitclerc concernant le sujet en référence

- 1° d'ACCEPTER la demande du centre Lartigue pour la réalisation du projet soumis et d'ATTRIBUER la somme de 400 \$;
- 2° de VOTER, à cette fin, des crédits additionnels de 400 \$ puisés à l'indice 014-000-1-51165-840 (réserve pour les projets soumis par les commissaires) et versés à l'indice 890-312-1-18100-402.

f) Projets spéciaux des commissaires – école Saint-Isaac-Jogues – projet éducatif

Document déposé : Document PS-1832 en date du 11 juin 2010 de  
M. Gilles Petitclerc concernant le sujet en référence

- 1° d'ACCEPTER la demande de l'école Saint-Isaac-Jogues pour la réalisation du projet soumis et d'ATTRIBUER la somme de 5 000 \$;
- 2° de VOTER, à cette fin, des crédits additionnels de 5 000 \$ puisés à l'indice 014-000-1-51153-840 (réserve pour les projets soumis par les commissaires) et versés à l'indice 860-082-1-12000-402.

g) Projets spéciaux des commissaires – école Marguerite-Bourgeois – sorties éducatives

Document déposé : Document PS-1833 en date du 11 juin 2010 de  
M. Gilles Petitclerc concernant le sujet en référence

- 1° d'ACCEPTER la demande de l'école Marguerite-Bourgeois pour la réalisation du projet soumis et d'ATTRIBUER la somme de 1 500 \$;
- 2° de VOTER, à cette fin, des crédits additionnels de 1 500 \$ puisés à l'indice 014-000-1-51165-840 (réserve pour les projets soumis par les commissaires) et versés à l'indice 820-091-1-12000-402.

h) Projets spéciaux des commissaires – école Garneau – fête d'école

Document déposé : Document PS-1834 en date du 11 juin 2010 de  
M. Gilles Petitclerc concernant le sujet en référence

- 1<sup>o</sup> d'ACCEPTER la demande de l'école Garneau pour la réalisation du projet soumis et d'ATTRIBUER la somme de 1 500 \$;
- 2<sup>o</sup> de VOTER, à cette fin, des crédits additionnels de 1 500 \$ puisés à l'indice 014-000-1-51165-840 (réserve pour les projets soumis par les commissaires) et versés à l'indice 820-085-1-12000-402.

i) Projets spéciaux des commissaires – école Pierre-Dupuy – gala Méritas

Document déposé : Document PS-1835 en date du 11 juin 2010 de  
M. Gilles Petitclerc concernant le sujet en référence

- 1<sup>o</sup> d'ACCEPTER la demande de l'école Pierre-Dupuy pour la réalisation du projet soumis et d'ATTRIBUER la somme de 2 379 \$;
- 2<sup>o</sup> de VOTER, à cette fin, des crédits additionnels de 2 379 \$ puisés à l'indice 014-000-1-51165-840 (réserve pour les projets soumis par les commissaires) et versés à l'indice 820-264-1-13000-402.

j) Projets spéciaux des commissaires – école Champlain – projet sportif

Document déposé : Document PS-1836 en date du 11 juin 2010 de  
M. Gilles Petitclerc concernant le sujet en référence

- 1<sup>o</sup> d'ACCEPTER la demande de l'école Champlain pour la réalisation du projet soumis et d'ATTRIBUER la somme de 630 \$;
- 2<sup>o</sup> de VOTER, à cette fin, des crédits additionnels de 630 \$ puisés à l'indice 014-000-1-51165-840 (réserve pour les projets soumis par les commissaires) et versés à l'indice 820-080-1-12000-402.

k) Projets spéciaux des commissaires – école Champlain – agendas scolaires

Document déposé : Document PS-1837 en date du 11 juin 2010 de  
M. Gilles Petitclerc concernant le sujet en référence

- 1<sup>o</sup> d'ACCEPTER la demande de l'école Champlain pour la réalisation du projet soumis et d'ATTRIBUER la somme de 870 \$;

2° de VOTER, à cette fin, des crédits additionnels de 870 \$ puisés à l'indice 014-000-1-51165-840 (réserve pour les projets soumis par les commissaires) et versés à l'indice 820-080-1-12000-402.

XLII Période réservée aux membres du comité exécutif

À ce point, il n'y a eu aucune question ni commentaire.

La séance est levée à 16 h 50.

*Secrétariat général – 13 octobre 2010*

---

\* Les rapports précédés d'un astérisque seront également à l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 7 juillet 2010.